

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 octobre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DAC 310** Acquisition de droits sur une photographie destinée à l'identité visuelle et à la communication de la médiathèque Violette Leduc ex bibliothèque Faidherbe (11e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver un contrat avec la société Gallimard d'acquisition de droits d'auteur sur une photographie de Violette Leduc destinée à l'identité visuelle de la médiathèque du même nom ;

Vu l'avis du Conseil du 11ème arrondissement, en date du 19 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un contrat de cession de droits d'auteur avec la société Gallimard concernant l'utilisation d'une photographie de Violette Leduc pour l'identité visuelle de la médiathèque du même nom. Le contrat de cession de droits d'auteur figure en annexe de la présente délibération.

Article 2 : L'acquisition des droits d'auteur aura pour contrepartie le versement de la somme de 1.000 euros.

Article 3 : La dépense sera imputée au budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**